

L'informatique communale de demain¹

Parmi les défis qui attendent l'informatique communale de demain, relevons-en trois.

1. Un intérêt accru des décideurs

D'une part, l'informatique est un outil essentiel à l'accomplissement efficace des missions communales. D'autre part, les citoyens attendent de leur commune qu'elle tire profit des nouvelles technologies pour rendre ses services plus efficaces et pour en proposer de nouveaux.

Pour ces deux raisons, l'informatique et les nouvelles technologies méritent un grand intérêt des décideurs communaux.

Il ne s'agit pas de matières réservées aux techniciens. Les choix et orientations informatiques de la commune auront une incidence sur le budget communal, sur les habitudes de travail du personnel et, en bout de course, sur le service rendu au citoyen.

La transition vers la « smart city », requiert une maîtrise d'une série de problématiques dont l'ampleur a été jusqu'à ce jour insoupçonnée : la sécurité liée aux données à caractère personnel (RGPD), les interactions avec les réseaux sociaux, la diffusion de données autorisant de nouveaux usages (open data), les portails participatifs, etc.

C'est pourquoi il est important que les décideurs communaux s'y intéressent, notamment en **attribuant à un membre du collège communal la charge des nouvelles technologies.**

2. La commune, maillon de la chaîne de l'e-Gouvernement

L'e-Gouvernement consiste en l'évolution des administrations vers le monde numérique. Pour qu'il s'organise de manière efficace et profite en bout de course aux usagers, il doit faire intervenir les administrations des différents niveaux de pouvoirs en une « chaîne de l'e-Gouvernement ».

Aujourd'hui, la majorité des échanges entre les communes et les administrations régionales et fédérale s'effectuent encore de manière classique, avec des formulaires papier envoyés par la poste. La voie électronique peut rendre ces échanges à la fois plus efficaces, plus rapides et moins coûteux.

Les choses évoluent et certaines initiatives de la Wallonie sont encourageantes : le projet de dématérialisation des permis d'urbanisme et d'environnement harmonisant les échanges électroniques entre administrations régionales et locales, le projet e-tutelle de la Wallonie qui organise l'envoi électronique par les communes des actes soumis à tutelle, et le projet Guichet unique qui organise l'envoi électronique des dossiers PIC en vue d'un traitement et d'une décision unique intégrant les aspects techniques et administratifs. La centralisation des sources authentiques par la Banque Carrefour d'échange de données dans un premier temps pour le compte des administrations régionales, mais en incluant prochainement les pouvoirs locaux.

Notons aussi les initiatives de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles visant à faciliter, voire à généraliser, la communication de manière électronique entre les usagers et les autorités publiques wallonnes².

¹ Cette fiche a été mise à jour par Joël Lambillotte, Directeur général chez IMIO.

² Décr. 27.3.2014 et 3.4.2014 rel. aux communications par voie électronique entre les usagers et les autorités publiques wallonnes, M.B. 15.4.2014 et 30.4.2014.

Mais la route de l'e-Gouvernement est encore longue. Et les villes et communes sont parfois tributaires des difficultés des administrations régionales et fédérale à avancer sur ce terrain.

3. Les avantages de la mutualisation informatique

Jusqu'ici, les communes ont essentiellement mené leur informatisation de manière isolée. Pourtant, elles ont beaucoup de besoins communs en la matière. Un grand défi pour les années futures est que les communes puissent réfléchir ensemble à leurs besoins et initier ensemble de nouveaux projets, de manière à mutualiser les coûts et les compétences.

À cet égard, l'année 2012 a été marquée d'un jalon important, avec la mise sur pied d'IMIO, l'intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle (www.imio.be). Celle-ci a pour mission de proposer à l'ensemble des pouvoirs locaux des outils informatiques mutualisés et interopérables avec les outils régionaux. Elle le fait, d'une part, en développant des applications informatiques en mode open source et, d'autre part, en organisant une centrale d'achat pour des outils déjà existants sur le marché et, enfin, en formalisant les processus de travail des pouvoirs locaux pour les aspects organisationnels et de simplification administrative afin d'accroître leur efficacité.

L'intercommunale rassemble les équipes des anciens projets CommunesPlone et Qualicité et bénéficie de leur expérience de plusieurs années en matière de mutualisation informatique.

À travers le soutien qu'elle apporte à IMIO, la Wallonie montre sa volonté de promouvoir la mutualisation informatique au profit des villes et communes et de les aider concrètement à se moderniser en se dotant d'outils modernes et performants.